

L'emploi

qu'Ottawa et les provinces doivent ensemble battre leur coulepe devant la situation actuelle, ajoutant toutefois qu'elles font également toutes partie de la solution et que celle-ci dépendra, et je cite:

... essentiellement de la capacité d'Ottawa d'assumer leadership et coordination.

Et c'est justement ce courage qu'on retrouve dans la proposition faite à Vancouver par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, tout comme on y retrouve la reconnaissance de la nécessité d'assumer dans un pays vaste comme le Canada, avec ses inégalités régionales diverses, ce rôle de coordination essentiel dont parle M. Bergeron. Celui-ci ajoutait d'ailleurs ceci:

... cela ne se fera pas sans pleurs ni grincements de dents. Les provinces devront marcher sur leur orgueil et se rendre à l'évidence que le programme est voué à l'échec si chacune agit indépendamment des autres.

L'éditorialiste du *Droit* concluait en ajoutant:

... la gravité du problème et l'urgence d'y remédier aient raison des querelles de clocher.

Et cela, monsieur le président, ce sont des choses que l'on retrouve régulièrement même dans nos circonscriptions où les gens nous parlent de la nécessité de cesser de se quereller et d'apporter des fonds et des moyens pour trouver de l'emploi aux gens, et de la nécessité pour les divers paliers de gouvernement de s'entendre et de discuter ensemble.

Monsieur le président, la question de la formation des travailleurs est une des plus importantes, quand on parle, comme aujourd'hui, en cette Chambre de chômage et de création d'emploi. Même aujourd'hui, avec le nombre élevé de sans-emplois que l'on enregistre au Canada, il y a encore des milliers d'emplois pour lesquels on ne trouve pas de personnes compétentes. Et ce problème, selon des analyses faites par les groupes de travail de la commission de l'emploi et de l'immigration tout comme celle du comité parlementaire Allmand, démontre qu'il ira en empirant à moins qu'on ne réoriente nos programmes de formation dans le sens préconisé par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à la récente conférence de Vancouver. Celui-ci a alors rappelé que la croissance économique considérable prévue au cours de la prochaine décennie va entraîner de formidables défis et occasions de réussite. Mais, ajoutait-il, nous réussirons si notamment nous remplaçons la loi sur la formation professionnelle des adultes, maintenant vieille de 15 ans, par une nouvelle loi qui répondra aux besoins des années 1980 en matière de compétences et qui, en même temps, accroîtra les possibilités d'emploi pour de nombreux Canadiens. Et permettez-moi justement, monsieur le président, de rappeler quelques-unes des propositions principales contenues dans la formule Axworthy présentée à Vancouver, et dont la logique est incontestable sous quelque juridiction que ce soit, fédérale ou provinciale.

D'abord, la désignation des professions d'importance nationale qui feraient l'objet d'un financement spécial et d'une accélération de la formation. Là-dessus, le ministre expliquait, et je cite:

... il nous faut un programme national de formation, parce que nous avons affaire à un marché du travail proprement national. Priorité sera accordée à la lutte contre les pénuries en main-d'œuvre spécialisée dans les professions d'importance nationale, c'est-à-dire celles dont les pénuries actuelles et futures à l'échelle nationale ne peuvent être comblées sans des mesures concernées.

Deuxièmement, monsieur le président, une caisse d'adaptation et de perfectionnement professionnels destinée à financer les immobilisations et les frais d'exploitation des établissements de formation. De concert avec les provinces, si celles-ci

veulent bien se joindre à lui, le gouvernement fédéral utilisera cette caisse pour financer les dépenses d'investissement et les frais initiaux d'exploitation en vue de la création, de l'expansion ou de la modernisation d'établissements et d'équipement de formation technique.

Les établissements en cause pourront être gérés par les provinces, par les entreprises industrielles ou par des organismes sans but lucratif. Là-dessus, monsieur le président, quand je dis bien: pourront être gérés par les provinces. Il est donc exact de dire que si celles-ci veulent bien collaborer, à ce moment-là elles ne pourront pas se plaindre qu'elles n'ont pas un mot à dire comme le fait parfois un certain gouvernement du Québec qui veut toujours demander de l'argent et l'administrer à sa façon, évidemment sans dire d'où il vient cet argent, parce qu'apparemment c'est le plus grand secret d'État que de dire que l'argent vient du gouvernement fédéral. Ce n'est pas un péché, mais c'est une chose qu'il ne faut pas mentionner dans la province de Québec. Alors si on parle de la Caisse d'adaptation et de perfectionnement, on dit que les établissements en cause pourront être gérés par les provinces, par les entreprises industrielles ou par des organismes sans but lucratif.

Troisièmement, je parlerai d'une réaffectation des ressources vers la formation dans les compétences demandées et vers le recyclage des travailleurs touchés par l'évolution technologique. Les exigences de la croissance économique et les changements qui se produiront au cours des années 1980 commandent en effet un accroissement considérable de la proportion des ressources consacrées à la formation d'une main-d'œuvre spécialisée dans les professions en pénurie, d'où, donc, la nécessité d'étendre sensiblement la formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée et de moderniser le programme de formation générale dans l'industrie afin de faire porter nos efforts surtout sur les professions qui connaissent une forte demande, sur le recyclage des travailleurs touchés par les nouvelles techniques et sur la formation des hommes et des femmes en chômage.

Monsieur le président, au sujet des hommes et des femmes en chômage, tout dernièrement dans ma circonscription, une industrie a malheureusement dû mettre à pied des employés en assez grand nombre. Grâce au Programme de formation professionnelle on a pu réorienter ces travailleurs vers d'autres domaines, leur permettre de suivre des cours, faire que ces cours leur soient donnés en ayant une extension des programmes d'assurance-chômage. Cela leur permet de compléter des cours de machinistes, de spécialistes en soudure et des cours semblables. Je crois que c'est un des remèdes qu'on peut apporter dans cette situation de formation professionnelle, permettre à des gens qui sont en difficulté momentanément de se recycler. Le rapport Allmand disait qu'on aurait une pénurie de gens pour occuper des emplois spécialisés. Il faut qu'effectivement ces gens puissent répondre à la demande des employeurs.

Quatrièmement, monsieur le président, je parlerai d'un nouveau programme de rattrapage scolaire lié à l'acquisition de compétences qui permettront de saisir les débouchés qui s'offriront sur le marché du travail. Le bon sens n'a pas de juridiction, que celle-ci soit provinciale ou fédérale, monsieur le président, et là encore tout le monde sait que nous devons faire davantage pour insérer dans l'économie avec profit ceux